

Gilles CORDIER
commissaire
aux comptes

Pierre PAPROCKI
commissaire
aux comptes

Anne FOURNY
commissaire
aux comptes

Cécile BUESSARD
commissaire
aux comptes

Virginie GASSMANN
commissaire
aux comptes

43 rue des Mines
CS 23102
25403 AUDINCOURT CEDEX
tél. 03 81 35 51 41
fax. 03 81 30 63 33
audit@sodecc.fr

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Rapport sur les comptes annuels : 18 pages
Rapport spécial : 3 pages

Présentés à :

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

par

Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé



**SO NORD
FRANCHE COMTE**

**FORCE
d'EXPERTS**

LA FORCE DU COMPTABLE, LA CREDITIBILITE EN PARTAGE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

Mesdames et Messieurs les Membres,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADRA France, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

II. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les paragraphes suivants de l'annexe des comptes annuels :

- *« Tableau de compte d'emploi annuel des ressources globalisé » ;*
- *« Autres éléments significatifs de l'exercice », concernant notamment les engagements restant à réaliser à la clôture de l'exercice et les heures de bénévolat dont a bénéficié l'association au titre de l'année 2021, ainsi que l'impact que la crise sanitaire Covid-19 a eu sur le fonctionnement et l'activité de l'association ».*

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation du montant comptabilisé dans vos comptes, des engagements en matière d'indemnités futures de départ à la retraite au 31 décembre 2021, nos travaux ont consisté à apprécier la méthodologie retenue par l'association et à vérifier par sondages, sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne

comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations*



fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AUDINCOURT, le 15 juin 2022

Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé,

ADRA

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles	14 409,28	13 518,90	890,38	0,07	1 655,38	0,14
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	486 715,61	178 690,64	308 024,97	24,19	324 383,18	28,24
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées	3 318,96		3 318,96	0,26	3 318,96	0,29
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	1 249,19		1 249,19	0,10	1 249,19	0,11
TOTAL (I)	505 693,04	192 209,54	313 483,50	24,62	330 606,71	28,78
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours					8 659,66	0,75
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	343,85		343,85	0,03	232,59	0,02
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	236 268,68		236 268,68	18,55	240 193,95	20,91
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	721 581,27		721 581,27	56,66	568 212,69	49,47
Charges constatées d'avance	1 769,51		1 769,51	0,14	746,73	0,06
TOTAL (II)	959 963,31		959 963,31	75,38	818 045,62	71,22
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 465 656,35	192 209,54	1 273 446,81	100,00	1 148 652,33	100,00



ADRA

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	804 597,07	63,18	804 597,07	70,05
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	77 873,11	6,12		
. Autres				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	128 613,45	10,10	77 873,11	6,78
Situation nette (sous total)	1 011 083,63	79,40	882 470,18	76,83
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	10 223,71	0,80	13 316,18	1,16
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	1 021 307,34	80,20	895 786,36	77,99
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	211 864,66	16,64	198 997,33	17,32
TOTAL (II)	211 864,66	16,64	198 997,33	17,32
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	855,39	0,07	7 440,00	0,65
TOTAL (III)	855,39	0,07	7 440,00	0,65
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			275,18	0,02
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			1 533,59	0,13
Emprunts et dettes financières diverses	5 458,47	0,43	925,01	0,08
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 022,51	0,87		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	18 267,43	1,43	26 965,62	2,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 531,01	0,36	16 014,24	1,39
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	140,00	0,01	715,00	0,06
TOTAL (IV)	39 419,42	3,10	46 428,64	4,04
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 273 446,81	100,00	1 148 652,33	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%		
		Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:							
Cotisations		15 052,00		15 510,00		-458	-2,94
Ventes de biens et services							
- Ventes de biens		1 196,71		1 176,80		20	1,70
- dont ventes de dons en nature							
- Ventes de prestations de services							
- dont parrainages							
Produits de tiers financeurs							
- Concours publics et subventions d'exploitation		79 327,97		53 891,39		25 436	47,20
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable							
- Ressources liées à la générosité du public							
- Dons manuels		387 458,39		361 635,26		25 823	7,14
- Mécénats							
- Legs, donations et assurances-vie							
- Contributions financières		115 000,00		56 456,73		58 544	103,70
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges		11 781,24		4 756,17		7 025	147,71
Utilisations des fonds dédiés		5 000,00				5 000	N/S
Autres produits		188 180,37		148 391,56		39 789	26,81
Total des produits d'exploitation (I)		802 996,68		641 817,91		161 179	25,11
CHARGES D'EXPLOITATION:							
Achats de marchandises		1 230,00				1 230	N/S
Variations stocks		8 659,66		867,51		7 792	898,73
Autres achats et charges externes		110 939,52		100 992,20		9 947	9,85
Aides financières				4 600,00		-4 600	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés		3 467,72		5 537,50		-2 070	-37,37
Salaires et traitements		114 278,49		108 146,18		6 132	5,67
Charges sociales		53 439,24		42 355,88		11 084	26,17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		25 623,21		33 705,24		-8 082	-23,97
Dotations aux provisions		855,39		1 859,00		-1 004	-54,00
Reports en fonds dédiés		15 000,00		5 000,00		10 000	200,00
Autres charges		345 801,42		265 876,46		79 925	30,06
Total des charges d'exploitation (II)		679 294,65		568 939,97		110 355	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		123 702,03		72 877,94		50 825	69,74
PRODUITS FINANCIERS:							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés		3 469,22		2 658,07		811	30,51
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)		3 469,22		2 658,07		811	30,51
CHARGES FINANCIERES:							
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilés		786,00		832,45		-46	-5,52
Différences négatives de change							
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (IV)		786,00		832,45		-46	-5,52
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		2 683,22		1 825,62		858	47,01

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	126 385,25	74 703,56	51 682	69,18
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	802,50	984,62	-182	-18,49
Sur opérations en capital	3 092,47	6 162,30	-3 070	-49,81
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	3 894,97	7 146,92	-3 252	-45,50
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	1 666,77	3 977,37	-2 311	-58,10
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	1 666,77	3 977,37	-2 311	-58,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	2 228,20	3 169,55	-941	-29,68
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I + III + V)	810 360,87	651 622,90	158 738	24,36
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	681 747,42	573 749,79	107 998	18,82
EXCEDENT OU DEFICIT	128 613,45	77 873,11	50 740	65,16
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	590 555,00	414 983,00		
TOTAL	590 555,00	414 983,00		
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	590 555,00	414 983,00		
TOTAL	590 555,00	414 983,00		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 273 446.81 €**

Le résultat net comptable est un excédent de **128 613.45 €**.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration du 9 mai 2022.

I - NATURE DE L'ASSOCIATION

ADRA-France est une association sociale et humanitaire fondée à Lyon le 16 décembre 2007 régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Cette association résulte de la fusion de trois associations appelées membres fondateurs :

- Le secours adventiste de France-sud créé le 18/07/1988
- Le secours adventiste de France-nord créé le 05/07/2003
- Adventist Development and Relief Agency France créé le 12/07/1989

II – OBJET DE L'ASSOCIATION

Le but de cette association est d'assister matériellement ou moralement tous ceux qui sont dans le besoin, sans distinction d'appartenance ethnique, politique, philosophique ou religieuse en France et partout dans le monde.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels d'ADRA ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC (Autorité des Normes comptables) n°2018-06 du 5 décembre 2018 homologué par arrêté publié au JO du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.





Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- 12ème année de consolidation des comptes du siège avec les antennes locales
- Crise Sanitaire COVID-19

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, ADRA constate que cette crise sanitaire a eu un impact limité sur son activité au cours de 2021, sans toutefois que cela ne remette en cause sa continuité de fonctionnement.

La Covid-19 et les restrictions gouvernementales ont généré moins d'activité dans les antennes et au siège, et moins de charges liées aux déplacements puisque la plupart des rencontres (essentiellement les réunions de bureau, de conseil d'administration et d'assemblée générale), se sont faites par visioconférence.

Sur le plan financier, en France, suite au Covid 7 810 € ont été dépensés pour les étudiants.

- En 2021 ADRA France a pu accueillir les nouvelles antennes locales d'Aix Marseille, Coulommiers, Drancy, Stains et Vendée et a vu la fermeture des antennes locales d' Amiens, Aubervilliers La Ferre, Morsang sur Orge et Paris International. A la fin de l'année 2021, ADRA France comptait les 74 antennes suivantes :

Auvergne Rhône-Alpes (13)	Annecy ; Annemasse ; Collonges ; Grenoble 2 ; Grenoble Jouhaux ; Lyon St-Clair ; Lyon Vendôme ; Roanne ; Saint-Étienne ; Salève ; Sud Ardèche ; Thonon-les-Bains ; Valence
--	--

Centre-Ouest (9)	Angers ; Bourges ; Chartres ; Le Mans ; Nantes ; Orléans ; Rennes ; Tours, Vendée
-----------------------------	---

Île-de-France (24)	Bagnole ; Champigny ; Choisy-Orly-Thiais ; Coulommiers ; Dammarie-les-Lys ; Drancy ; Evry ; Mantes-la-Jolie ; Massy ; Mitry-Mory ; Neuilly-sur-Seine ; Paris 13 ; Paris Hispanique ; Paris IdF ; Paris Lusophone ; Paris Trocadéro ; Paris Vincent Auriol ; Provins ;Puisseux-Pontoise ; Savigny-le-Temple ; Stains ; Versailles ; Villiers-le-Bel ; Vincennes
-------------------------------	--



Méditerranée (9) Aix Marseille Sud ; Anduze-Alès ; Avignon ; Gap-Alpes-du-Sud ; Manosque ; Marseille Centre ; Montpellier ; Nice ; Toulon

Nord (5) Caen ; Creil ; Dunkerque ; Lille ; Rouen

Nord Est (7) Dijon ; Mulhouse ; Nancy ; Oberhoffen-sur-Moder ; Reims ; Strasbourg ; Troyes

Sud-Ouest (7) Angoulême ; Bordeaux ; Castres ; La Rochelle ; Limoges ; Périgueux ; Toulouse

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 505 693 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	14 409			14 409
Immobilisations corporelles	478 216	8 500		486 716
Immobilisations financières	3 319			3 319
Autres immobilisations financières	1 249			1 249
TOTAL	497 193	8 500		505 693
Construction en cours	0	0	0	

Amortissements et provisions d'actif = 192 210 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 754	765		13 519
Immobilisations corporelles	153 832	24 859		178 691
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	166 586	25 624		192 210

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immobilisa. agencement logement	379 675	89 017	290 658	5, 10 et 25ans
Matériel de transport	63 979	56 470	7 509	4 ANS
Immobilisation mobilier	13 259	8 890	4 369	5 ANS
Immobilisation informatique	26 865	24 314	2 551	5 ANS
Matériels	2 938		2 938	3, 4 et 5 ANS
Immobilisations incorporelles	14 409	13 519	890	3 et 4 ans
Immobilisations financières	4 568		4 568	Non amortis
TOTAL	505 693	192 210	313 483	
Immobilisation en cours				

Etat des créances = 34 131€

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant	32 361	32 361	
Charges constatées d'avance	1 770	1 770	
TOTAL	34 131	34 131	



Produits à recevoir par postes du bilan = 14 772 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	14 772
Disponibilités	
TOTAL	14 772

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 855 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Prov. fin carrière	7 440	855	7 440		855
TOTAL	7 440	855	7 440		855

Etat des dettes = 39 419 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 458	5 458		
Fournisseurs	11 023	11 023		
Dettes fiscales & sociales	18 267	18 267		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	4 531	4 531		
Produits constatés d'avance	140	140		
TOTAL	39 419	39 419		



Charges à payer par postes du bilan = 4 531 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	4 531
TOTAL	4 531

Les capitaux propres : le tableau des variations

	Solde au 01/01/2021	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2021
Fonds associatif sans droit de reprise	804 597	77 873		882 470
Résultat	77 873	50 741		128 614
Total	882 470	128 614		1 011 084
Subventions d'investissement	13 316		3 092	10 224
Totaux fonds associatifs	895 786	128 614	3 093	1 021 307
Fonds dédiés	198 997	51 229	38 361	211 865
Totaux fonds propres	1 094 783	179 843	41 454	1 233 172

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation : 843 871,24 €

Le total des produits d'exploitation de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant HT	Taux
Cotisations	15 052,00	1,78 %
Ventes de biens et services	1 196,71	0,14 %
Produits de tiers financeurs	584 653.69	69.29 %
Transferts de charges	16 781.24	1.99 %
Utilisation des fonds dédiés	38 007.23	4,50 %
Autres produits	188 180.37	22,30 %
TOTAL	843 871.24	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 14 772 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700 & 468701)	14 772
TOTAL	14 772

Charges constatées d'avance = 1 770 €

Charges constatées d'avances	Montant
Charges constatées d'avance (48600+601)	1 770
TOTAL	1 770

Charges à payer = 4 671 €

Autres dettes	Montant
Charges à payer (46860100)	4 531
Produits constatés d'avance	140
TOTAL	4 671

Le Compte Emploi Ressource :

En 2021, les fonds proviennent des dons et divers subventions reçus au niveau d'ADRA-France et des Antennes locales soit sous forme de dons manuels affectés ou non affectés.

Le montant des dons collectés par les Antennes locales est de 136 215 €. Les recettes liées à leurs différentes activités s'élèvent à 72 721 €.

Les fonds recueillis dans les Antennes locales ont été principalement affectés aux missions sociales réalisées en France, lorsqu'ils n'étaient pas collectés suite à un appel reçu du siège. Dans ce dernier cas les fonds reçus ont été affectés en fonds dédiés.

Le siège a reçu des subventions issues des Fédérations et de l'Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes pour 71 000 € (UFACSA 35 000€, FACSAN 10 000 € et FACSAS 26 000 €).

La Fondation du protestantisme a versé à ADRA France 90 000 € en 2021 en faveur des projets suivants :

- Projet en République Démocratique Du Congo 20 000 €,
- Projet en Inde 20 000 €,
- Projet en Haïti 20 000 €,
- Projet en Colombie 30 000 €,

La Fondation La Cause

- Projet pour Haïti 10 000 €

Journée mondiale de la prière 15 000 €

Les engagements à réaliser sur ressources affectés représentent la somme de 55 875 €. Et les prélèvements en 2021 se sont élevés 43 007 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des administrateurs :

En application de l'article article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'est versée aux administrateurs.



Commissariat aux comptes

Le commissaire aux comptes est : la Société SODEC Audit représentée par Monsieur Pierre PAPROCKI

Les honoraires du commissaire aux comptes figurant dans les charges de l'exercice 2021 au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 5 100,00 euros TTC.

Effectif moyen :

En 2021, l'effectif moyen a été de 3,96 salariés.

Bénévolat :

Pour la neuvième année consécutive nous avons quantifié le nombre d'heures de bénévolat au niveau des sections locales, cela équivaut à 56 351 heures que nous avons valorisées sur la base du smic horaire 2021 soit 590 555 €.

Indemnités retraite :

La provision pour indemnités de départ à la retraite est comptabilisée dans les comptes, et elle s'élève à 855 € au 31 décembre 2021.



**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(article L.612-5 du Code de commerce)

*Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021*

ADRA FRANCE
Adventist Development and Relief Agency
130 Boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS

SIREN : 505 033 803

Mesdames et Messieurs les Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



I- CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice écoulé.

Convention n°1 : subvention de fonctionnement reçue de l'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association UFACSA a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA, d'un montant de 35.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Convention n°2 : subvention de fonctionnement reçue de l'association FACSAN « Fédération des Activités Culturelles et Sociales Adventistes du Nord de la France »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association FACSAN a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA, d'un montant de 10.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Convention n°3 : subvention de fonctionnement reçue de l'association FACSAS « Fédération des Activités Culturelles et Sociales Adventistes du Sud de la France »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association FACSAS a alloué une subvention de fonctionnement à ADRA, d'un montant de 26.000 €, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Convention n°4 : refacturation de frais par l'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes »

- Nature de la convention :
 ⇒ L'association UFACSA « Union des Fédérations des Activités Culturelles et Sociales Adventistes » a facturé à ADRA France les frais suivants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.



- des frais d'affranchissements pour un montant total de 845 € ;
- des fournitures administratives et de bureau pour un montant total de 100 € ;
- des frais d'assurance pour un montant total de 235 €.

II - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à AUDINCOURT le 15 juin 2022

Pour SODECC AUDIT SARL :
Pierre PAPROCKI,
Commissaire aux Comptes associé,